

PRODUITS DE LAVAGE - DEGRAISSAGE LIQUIDES STABILITE AU STOCKAGE

Page 1/2

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet l'appréciation de la stabilité des produits aqueux, utilisés pour le lavage-dégraissage des pièces en fer, fonte ou alliages légers ou de nettoyages généraux.

2.PRINCIPE

Un certain volume du produit à essayer est maintenu dans une enceinte réglée à des températures déterminées. Après un temps de stockage variable la préparation de solutions à l'aide de cet échantillon ne doit donner lieu à aucune séparation de phase.

3.APPAREILLAGE

- Enceinte réfrigérante pouvant descendre jusqu'à $-20\text{ °C} \pm 1\text{ °C}$.
- Etuve permettant une régulation de température de $40\text{ °C} \pm 1\text{ °C}$.
- Pipettes graduées de 5 ml et 10 ml.
- Eprouvettes graduées de 100 ml.

4.MODE OPERATOIRE

- Prélever à l'aide d'une éprouvette 100 ml de la solution pure dans un bécher de 150 ml.
- Introduire cette solution dans l'enceinte réfrigérée à $-20\text{ °C} \pm 1\text{ °C}$ pendant 24 heures.
- Après ce laps de temps, l'échantillon est laissé au repos à la température de $23\text{ °C} \pm 1\text{ °C}$ pendant 24 heures.
- Passé ce délai, l'échantillon est introduit dans une étuve et maintenu à la température de $40\text{ °C} \pm 1\text{ °C}$ pendant 24 heures. Afin d'éviter l'évaporation, le bécher est recouvert d'une feuille de papier paraffiné ou de MYLAR.
- Laisser de nouveau 24 heures au repos à $23\text{ °C} \pm 1\text{ °C}$.
- Après cette période, préparer dans 3 béchers, 200 ml de solution à la concentration de 5 % en masse avec l'échantillon en utilisant des eaux de dureté différente, soit 6° - $22,5^\circ$ et 40° .
- Ces solutions sont ensuite laissées au repos pendant 72 heures.

5.EXPRESSION DES RESULTATS

On ne doit observer aucune séparation de phase à $23\text{ °C} \pm 1\text{ °C}$. Un léger trouble peut éventuellement être observé. Ne tenir compte que de la séparation entre deux phases pour l'expression des résultats.

6.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Outre les résultats obtenus, le procès-verbal doit indiquer :

- la référence à la présente méthode,
- les détails opératoires non prévus dans la méthode ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur les résultats.

7.HISTORIQUE ET DOCUMENT CITES

7.1.HISTORIQUE

7.1.1.CREATION

- OR: 01/09/1981 - CREATION DE LA NORME PSA. REMPLACE LA NORME PEUGEOT N°1572.

7.1.2.OBJET DE LA MODIFICATION

- A: 01/04/1983 - MODIFICATION DU § 4. ET ADJONCTION DU § 6.
- B: 06/03/1997 - REPRISE SOUS IDEM.

7.2.DOCUMENTS CITES

7.2.1.DOCUMENTS PSA

7.2.1.1.Normes

7.2.1.2.Autres

7.2.2.DOCUMENTS EXTERIEURS

7.3.EQUIVALENT A :

7.4.CONFORME A :

7.5.MOTS CLEFS